

Pôle Régional de haut niveau d'aviron

Présentation et règles de fonctionnement

Le pôle régional de haut niveau d'aviron de Normandie est une structure sportive de la ligue de Normandie d'Aviron.

Le centre d'entraînement principal et permanent est à Rouen dans les locaux du CNAR.

Objectifs du pôle

- Offrir aux sportifs les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau.
- Renforcer les moyens de préparation des meilleurs rameurs principalement de la ligue de Normandie et parfois de rameurs d'autres ligues.
- Aider les sportifs à obtenir les meilleures conditions de formation professionnelle, scolaire ou universitaire en préparant une insertion sociale performante.

Objectifs des sportifs désirant intégrer ou rester dans le pôle régional de haut niveau

- Accéder à un pôle France ;
- Accéder à un collectif national ;
- Etre en tout lieu et date parmi les meilleures individualités sportives de la ligue.

Autre objectif

- Sur le plan scolaire ou universitaire, suivre un cursus (aménagé ou non pour les sportifs de haut niveau) en adéquation avec son âge, dont les résultats sont suffisants pour l'obtention des différents examens.

Processus d'inscription

- Se référer au site internet de la Fédération Française d'Aviron.
- Le nombre de places est limité. Seuls les meilleures individualités sportives (dont les parcours scolaires et universitaires ne présentent pas de points de blocage) pourront espérer intégrer le pôle.
- Les demandes devront être validées par la présidente ou le président de club, la présidente de la ligue de Normandie avant de passer en commission nationale.

Maintien dans le pôle régional de haut niveau

- La situation sportive, scolaire ou universitaire des athlètes est revue chaque année afin de décider de leur maintien ou non dans les effectifs du pôle.
- En dernier recours, c'est la présidente de la ligue de Haute Normandie d'Aviron qui décide du maintien ou non.

Correspondance : chez la présidente, 2 sente Beaudouin, 76370 Dieppe
liguenormandieaviron@gmail.com - Siret 44836645000030
Siège : au CROS de Normandie 1 rue Masson 76350 OISSEL

page 1/3

Modes de fonctionnement

Il peut y avoir plusieurs modes de fonctionnement en fonction du nombre d'athlètes du pôle, de la situation personnelle des athlètes, de l'encadrement disponible et de la localisation des rameurs.

Fonctionnement permanent :

- Les athlètes s'entraînent quotidiennement (hors stages, compétitions et périodes de repos) dans le centre d'entraînement principal et permanent du pôle, c'est-à-dire à Rouen dans les locaux du CNAR.

Fonctionnement temporaire :

- Les athlètes hors agglomération Rouennaise : ils continuent à s'entraîner dans leur club ou structure habituelle et se regroupent périodiquement (planning établi en début de saison sportive) pour des entraînements collectifs.
- Les athlètes de l'agglomération Rouennaise : tout en continuant à s'entraîner principalement dans leur club, il est demandé de participer à un entraînement hebdomadaire en commun avec les autres athlètes du pôle au CNA Rouen, base officielle du pôle.

Lors d'une même saison sportive, il peut y avoir des athlètes avec des types de fonctionnement pôle différents.

Règles

- Le programme d'entraînement proposé par l'encadrement du pôle, issu de celui de la FFA, est celui que devra appliquer les athlètes de cette structure, même si le fonctionnement du pôle n'est pas permanent.
- Les regroupements périodiques, stages ou compétitions inscrits dans le programme sportif ne sont pas optionnels. Ils sont obligatoires ; seuls des cas de force majeure permettront de s'y soustraire (justificatifs à fournir).
- Les orientations sportives, les appairages, les participations au chemin de sélection de la DTN sont décidés par l'encadrement sportif du pôle de Normandie après concertation des clubs.
- Le suivi médical devra être fait selon les modalités définies (réf : site internet de la FFA).
La gestion des aides personnalisées accordées aux athlètes du pôle est de la responsabilité de l'athlète lui-même ou de son représentant légal pour les mineurs (documentation des dossiers dans les délais, validations par les différents responsables ...).

Tout non-respect de ces règles de fonctionnement pourra entraîner l'exclusion ou la non réinscription au pôle régional de haut niveau d'aviron.

Correspondance : chez la présidente, 2 sente Beaudouin, 76370 Dieppe
liguenormandieaviron@gmail.com - Siret 44836645000030
Siège : au CROS de Normandie 1 rue Masson 76350 OISSEL

page 2/3

Moyens mis à disposition des rameurs

Afin de pouvoir atteindre les objectifs présentés plus haut de ce document, les athlètes inscrits au pôle régional de haut niveau pourront bénéficier :

- De matériels sportifs tels que : équipement sportif, cardio fréquencemètres, bateau de compétition ... ;
- D'un suivi médical gratuit (test d'effort, prises de lactates, mesure de VO2...);
- D'aide financière personnalisée ;
- D'aménagement de la scolarité ou cursus universitaire.

Ces aides sont définies au cas par cas, suite à une étude de la situation de chaque membre du pôle.

Tout athlète candidat à une inscription au pôle régional de haut niveau d'aviron de Normandie ou à un renouvellement déclare avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du pôle et les accepte en totalité.

Nom et prénom

Date

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les mineurs

Correspondance : chez la présidente, 2 sente Beaudouin, 76370 Dieppe
liguenormandieaviron@gmail.com - Siret 44836645000030
Siège : au CROS de Normandie 1 rue Masson 76350 OISSEL

page 3/3